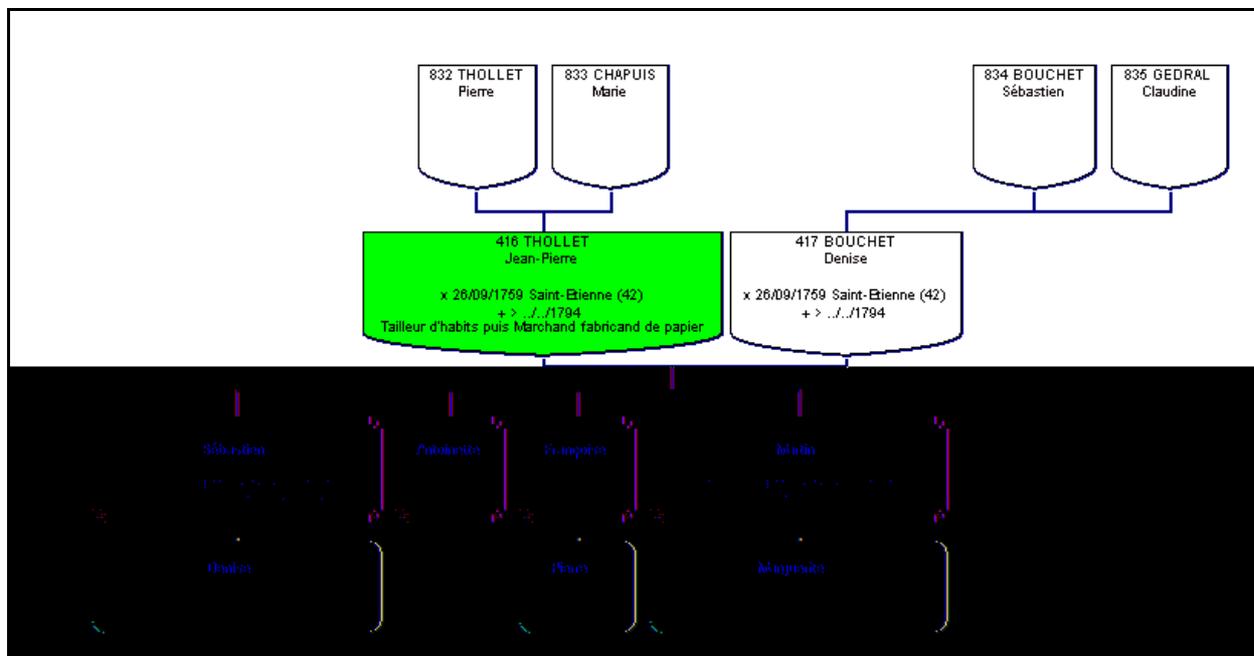


*Petite histoire des origines
de la famille Thollet,
une famille de papetiers...*

Préambule

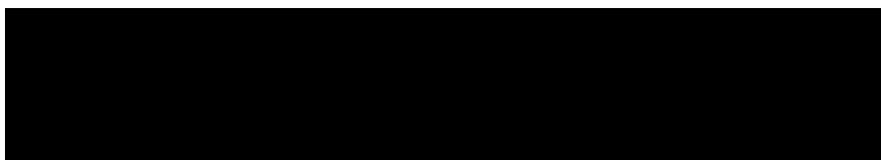
Afin de mieux comprendre les informations qui suivent, voir ci-après l'arbre généalogique simplifié de la famille Thollet centré sur le XVIIIème siècle uniquement.



*Extrait arbre généalogique patronymique des « Thollet »
- recherches effectuées par C. Molly-Mitton - 2008*

1759 - 1762

Le 26 septembre 1759 **Jean-Pierre Thollet**¹ (plus tard appelé plus simplement Pierre Thollet), tailleur d'habits, né le 26 avril 1736 à Roche la Molière, fils légitime de **Pierre Thollet**², cloutier, demeurant en la paroisse de Saint-Genest Lerpt (tout près de Saint-Etienne), et de **Marie Chapuis**³ épouse dans la grande Eglise de Saint Etienne **Denise Bouchet**⁴ (ou Bouché), fille de **Sébastien Bouchet**, employé pour le roi à Saint-Etienne et de **Claudine Gedral**. A noter que les deux époux savent signer ce qui prouve clairement leur appartenance à la petite bourgeoisie de l'époque.



Signatures, mariage entre (Jean) Pierre Thollet et Denise Bouchet, 26.09.1759

Le 11 février 1762, à la naissance de son fils Sébastien, Jean-Pierre Thollet est encore déclaré en tant que tailleur d'habits. 12 ans plus tard il va totalement changer de statut social et initier une petite dynastie de papetiers. Les raisons et les conditions de cette transition restent encore à préciser.

¹ N° soza 416 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

² N° soza 832 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

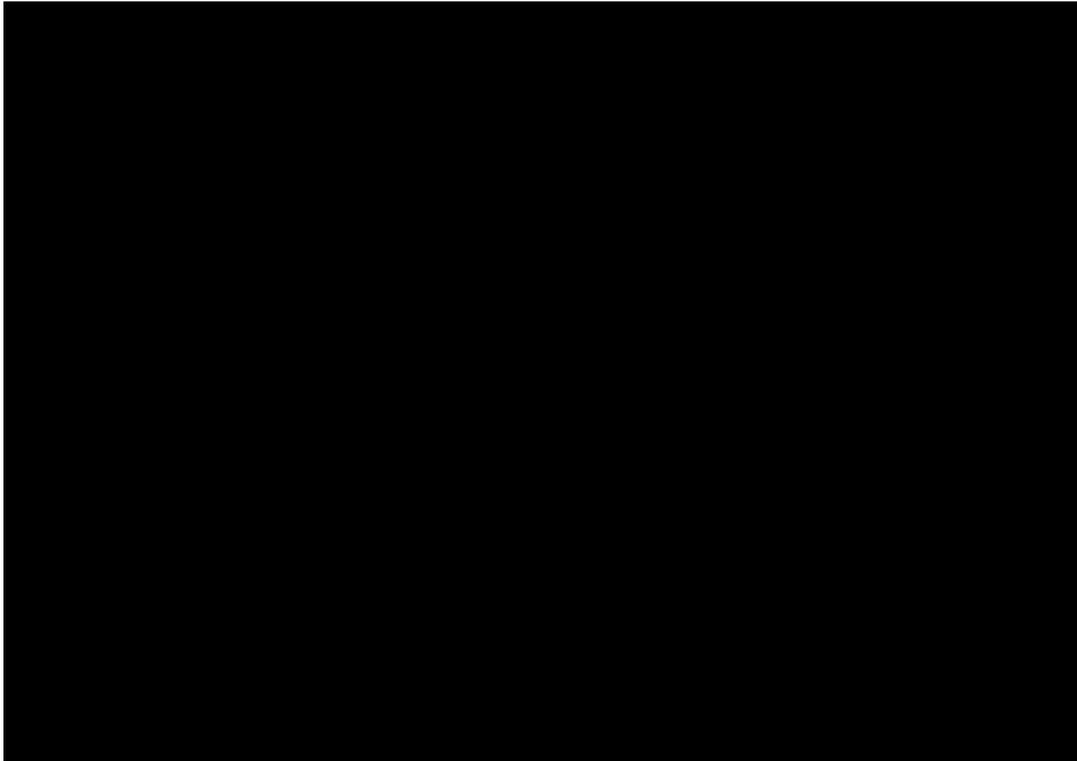
³ N° soza 833 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

⁴ N° soza 417 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

1774

Le 7 août 1774⁵, Jean-Marcellin de Veron de la Combe, avocat et conseiller au parlement de Paris et conseiller du roi, loua la papeterie du Crouzet à (Jean) Pierre Thollet, pour « cinq cent cinquante livres, une rame de papier cloche et une rame de papier à lettres ». A cette époque, il y avait une cuve, un grand moulin à six piles à maillets, et un petit moulin à cinq piles à maillet⁶.

Les papeteries du Crouzet se dressent sur la rive gauche de la Sémène. Le Crouzet est un hameau de la paroisse de Saint-Didier en Velay, aujourd'hui située en Haute-Loire (voir ci-après).



Plan simplifié de la région – source Google maps

En 1325, un petit moulin existait déjà en face du hameau du Crouzet, le moulin de Montcodiol, propriété successive de plusieurs familles. En 1614, ces biens furent apportés en dot par Antoinette de Coppier à son mari Claude de Cusson de Saintignac.

Vers 1625, la scie primitive fut transformée en moulin à papier comme en témoigne l'inscription qui figure encore aujourd'hui au-dessus de l'entrée principale de la papeterie (ci-après).

⁵ Source : Paul Ronin, « d'azur au lion d'argent » en 3 tomes, collection luciole, 2^{ème} édition, édition de société Ame de l'imprimeur Théolier, 12 rue Gérentot à Saint-Etienne, tiré en 50 exemplaires en 1947

⁶ Source : Vital Chaume, Saint-Etienne en Velay, « fortitudo mea meonun fides », imprimerie industrielle 35 rue de la Jomajeu, à Saint-Etienne, 1948



Inscription figurant à l'entrée de la papeterie du Crouzet (photo CMM, 2007)

La papeterie passa par le jeu des alliances au sein de la famille des Véron de la Combe le 31 octobre 1735 qui la loua durant plusieurs siècles.

1776

Le 17 décembre 1776 **Pierre Thollet**⁷ est mentionné dans un acte notarié passé chez maître Raverot, notaire à Saint-Etienne, être marchand à Crouzet, paroisse de Saint-Didier en Velay et posséder une maison à Rochelamaulière, paroisse de Saint-Genest Malifaux, maison prêtée au prêtre de la paroisse. Il est mentionné qu'il récupérera ses biens 3 mois après le décès du prêtre.

1780-1781

En 1780, un certain Barthélémy Fayard, propriétaire de moulins à Pont-Salomon, qui se rendait en pèlerinage à la Sainte-Trinité au Puy en Velay, se noie avec son cheval. Pierre Thollet, alors fermier-papetier au Crouzet « *ne tarde pas à s'emparer de la confiance de cette veuve, rustique, crédule et affligée* », selon les dires de la famille Fayard.⁸ Pierre Thollet aurait ainsi obtenu de la veuve une procuration pour vendre ses moulins, avec un vice-gérant (dévoué à lui) du parlement de Toulouse alors que la justice de Saint-Ferréol dépendait pourtant du parlement de Paris.

Cependant, l'oncle maternel des enfants mineurs Fayard est adjudicataire pour la somme de 2 400 francs (en date du 6 septembre 1781). Pierre Thollet revient alors à la charge, invoquant une créance aux époux Borret (de seulement 10 francs). Après surenchère, Pierre Thollet devient finalement adjudicataire.

Dès lors, la haine s'installe pour plusieurs générations, entre les deux familles que sépare seulement la route de Lyon au Puy.

⁷ N° soza 416 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

⁸ Source « *la vie industrielle dans la vallée de la Semène* ». Source originale : « *mémoire pour les enfants Fayard, contre veuve Borret, Pierre et Martin Thollet – 1807 – Bibliothèque municipale de Saint-Etienne, Ms 508 (12) & Ms 826 (10) et Ms 511 (17)* »

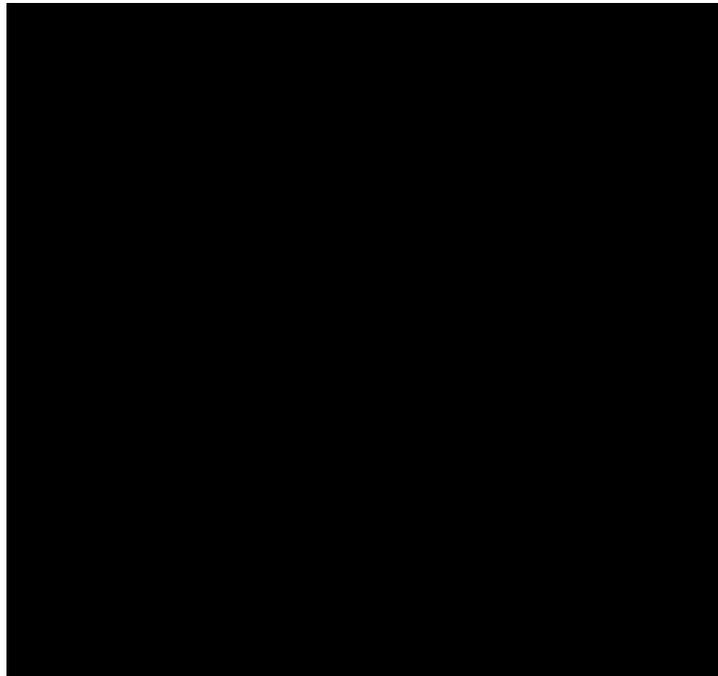
1784

Le bail de la papeterie du Crouzet fut renouvelé à Pierre Thollet, époux de Dame **Denise Bouchet**⁹.

1785

La fille de Pierre Thollet, Françoise Thollet, se marie (avec un certain Pierre Print) comme en témoigne le contrat de mariage passé chez maître Raverot, notaire à Saint-Etienne, le 26 janvier 1785. Pierre Thollet y est mentionné en tant que négociant et fabricant de papier, habitant la papeterie de Crouzet, paroisse de Saint-Didier. La dot donnée à leur fille est de 1500 livres 15 sols dont 1000 livres 1 sol en argent.

Cette même année, l'un des fils de Pierre Thollet et de Denise Bouchet, **Sébastien Thollet**¹⁰, sans doute né en 1762 à Saint-Etienne (à vérifier), épouse **Denise Gobert**¹¹, fille de Imbert Gobert, marchand boulanger mais surtout fermier de la rente noble du prieuré, à Firminy et Etiennette Targe, le 9 août 1785 à Firminy (Loire). Sébastien Thollet était mentionné lors de son mariage marchand fabricant de papier au Crouzet (St-Didier en Velay). Un contrat de mariage a été passé le 3 août 1785 chez maître Dignaron, notaire à Firminy¹², ainsi que chez maître Raverot, notaire à Saint Etienne. Le montant de la dot s'élevait à sept mille livres dont 200 livres au comptant en écus d'or et d'argent, 4 000 livres en tant que valeur d'une maison et 1 000 livres en tant que montant du paiement de la noce. A noter que dans le testament de Imbert Gobert, le 1^{er} décembre 1790¹³, il est précisé qu'il est donné en dot à sa fille Denise le domaine du Fouletier situé en la paroisse d'Aurec (?). Ils ont tous signé ce contrat de mariage, y compris les femmes, ce qui n'était pas courant à cette époque et marquait clairement leur appartenance à la bourgeoisie, comme en témoignent les signatures ci-après :



Signatures, contrat de mariage entre Sébastien Thollet et Denise Gobert, 09.08.1785

⁹ N° soza 417 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

¹⁰ N° soza 208 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

¹¹ N° soza 209 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

¹² Cote 5E 14-16, Archives Départementales de la Loire

¹³ Cote 5E –VT – 1767/486, maître Raverot, notaire à Saint-Etienne, Archives Départementales de la Loire

1786-1788

1792-1795

Vers 1792 naît **Pierre Thollet**¹⁷, fils de Sébastien Thollet et Denise Gobert, sans doute au Foulter (paroisse de Saint-Férréol d'Auroure¹⁸) – mais l'acte de naissance de Pierre Thollet, contrairement à celui de ses 4 frères et sœurs, n'a pu encore être retrouvé.

Le 18 germinal an II, soit le 7 avril 1794, c'est le mariage de Martin Thollet, frère de Sébastien Thollet, avec Marguerite Frotton, mariage célébré en la paroisse de Saint-Férréol d'Auroure.

En pleine terreur, Sieur Thollet (*a priori Pierre Thollet compte tenu de sa signature*), fabricant de papier à Saint-Férréol, est mis en accusation et se voit obligé d'écrire à l'accusateur public Foulquier-Tinville et aux membres du Comité de sûreté générale¹⁹ :

« S'il était nécessaire de justifier à quels excès la tyrannie fut portée dans le temps où les partisans de Robespierre dominaient par toute la république, le fait qui a ravi la liberté à l'exposant en fournirait une nouvelle preuve bien affligeante par ses conséquences funestes. On a blessé dans sa personne une des bases les plus solides sur lesquelles repose la sûreté individuelle, on a prétendu appuyer à l'esprit de parti, la plus libre comme la plus importante des opinions, celle d'un juré dans ses fonctions. L'exposant était à la tête d'une manufacture de papier, très considérable et mise en réquisition par la convention, il y a toujours vécu dans le sein de sa famille, en bon citoyen qui cherche à donner l'exemple du plus entier dévouement à la chose publique.

En 1792, il fut appelé par le sort pour composer le jury d'accusation qui devait prononcer sur l'affaire des malheureux habitants de la commune d'Yssingaux²⁰. Il ne négligea rien de ce qui pouvait le mettre à portée de juger suivant sa conscience et avec la plus grande impartialité, sur une affaire qui avait été produite par l'esprit de parti, et tel qu'on devait l'attendre d'un homme dont la conduite avait toujours été irréprochable.

*Le 13 Messidor dernier²¹, deux ans après qu'il eut rempli cette fonction, il est enlevé du sein de sa famille, arraché des travaux importants qu'il dirigeait, pour être traduit au tribunal révolutionnaire, comme **prévenu de corruption et d'infidélité de la procédure et l'affaire arrivée à Yssingaux les 9 et 10 avril 1792.***

Sur quel fondement peut porter une pareille accusation ? Les opérations d'un juré sont secrètes, il n'y a que ses résultats qui soient connus dans leur ensemble. L'opinion particulière de l'exposant est-elle connue ? A-t-elle pu l'être ?

L'accusation que l'on porte contre lui n'est-elle pas au contraire une preuve qu'il n'a pas pu être corrompu, car il ne serait pas assuré lui-même, s'il avait cédé à la voix des accusations. Le civisme et la réputation dont il jouit sont bien faits sans doute pour éloigner toute idée de soupçon sur son compte. Les certificats et la réclamation de sa commune dont il est muni prouvent la sincérité de ce qu'il avance.

¹⁷ N° soza 104 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

¹⁸ La commune de Pont-Salomon n'a été créée qu'en 1865 et la paroisse en 1872

¹⁹ Source : article W125, Archives Nationales (CARAN)

²⁰ Il s'agit ici probablement de l'affaire de la contre révolution des « chouans » menée notamment à Yssingaux

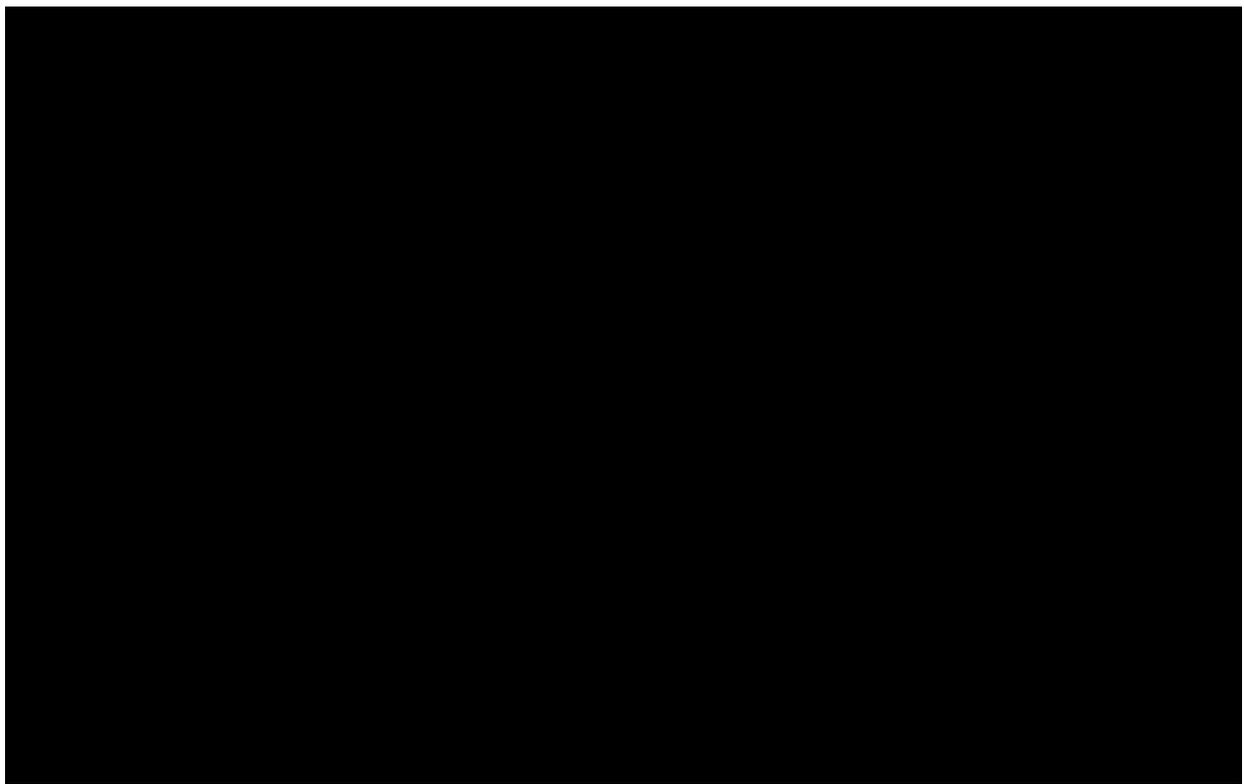
²¹ 13 Messidor an II = 1^{er} juillet 1794

Enfin toutes les conséquences qui résulteraient de l'influence sur l'opinion des jurés, se font assez sentir, sont trop effrayantes pour que l'exposant ait besoin de les retracer. Il est déjà trop immoral, trop alarmant pour tous les citoyens de voir un juré traduit au tribunal révolutionnaire à cause de son opinion sur le fait qui lui était soumis, pour qu'il n'espère pas qu'on lui accorde promptement sa liberté, utile à la république par le genre de ses travaux. Il la réclame et l'attends de la justice du Comité de Sûreté Générale.

P. Thollet »



Début de la lettre de Pierre Thollet à l'accusateur public Foulquier-Tinville



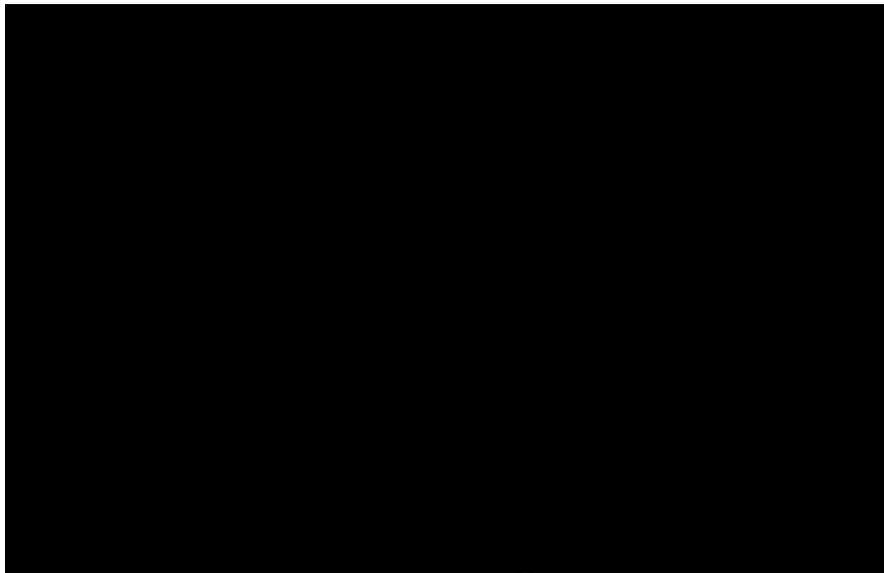
Fin de la lettre de Pierre Thollet à l'accusateur public Foulquier-Tinville²²

C'est Martin Thollet qui reprend la papeterie fondée par son père à Pont-Salomon. Il est victime en l'an III (1795) d'une crue importante qui emporta la digue de l'écluse. Le coût de réparation est alors évalué à 2 000 francs.

²² Source : article W125, Archives Nationales (CARAN)

1800

Sébastien Thollet crée à son tour une fabrique de papier au Fouldier-d'en-Bas, lieu-dit de Pont Salomon le 9 fructidor an VIII (27 août 1800) qu'il laissa ensuite à son fils François Thollet.



*Le Fouldier*²³

A noter que la papeterie du Crouzet fut ensuite directement administrée par des membres de la famille Veron de la Combe ou louée (dont une année en 1840 à un « Thollet », sans précision de prénom), avant d'être vendue en 1992 à la société espagnole ABZAC, fabricant de tubes et cartons.

Pendant ce temps, Jean-Pierre Thollet, à l'origine de la saga des fabricants de papier Thollet et qui a décidément eu une vie bien remplie, se remarie à l'âge de 64 ans à Saint-Ferréol d'Auroure le 29 octobre 1800 avec Jeanne-Claudine Chapuis, âgée de 38 ans et originaire de Couliège dans le Doubs.

1807-1819

Pierre Thollet épouse une certaine **Marie Royer**²⁴ le 3 février 1817 à Rochetaillé (Loire). Marie Royer, fille de André Royer, également papetier, était née le 20 décembre 1795 à Cerdon, village de l'Ain.

Ce début du XIX^{ème} siècle marque le début de la mécanisation des moyens de production industrielle et en tout premier au sein de l'industrie de la papeterie, industrie précurseur en la matière. L'installation des piles hollandaises est assez chère et c'est la papeterie du Crouzet, toujours gérée par la famille Veron de la Combe, qui est la première équipée en 1810. En 1811, c'est au tour de l'une des fabriques Thollet au Pont-Salomon d'installer un cylindre²⁵. A noter toutefois qu'en 1812 les 3 papeteries de la Semène n'emploient au total que 16 personnes (8 hommes et 8 femmes) ce qui permet de juger de leurs taille et les situent plus à un niveau qu'on qualifierait aujourd'hui d'artisan que d'industrie²⁶.

²³ <http://www.notrefamille.com/>

²⁴ N° soza 105 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

²⁵ « la vie industrielle dans la vallée de la Semène ». Source originale AD43 – 20 M 4

²⁶ « la vie industrielle dans la vallée de la Semène ». Source originale AD43 – 20M48

Martin Thollet voit quant à lui le sort s'acharner sur son établissement de Pont-Salomon, car « une crue extraordinaire arrivée en juillet 1815 a distraité toutes les digues et endommagé la fabrique ». Les dégâts sont cette fois évalués à 19 000 francs²⁷. En 1818 la papeterie de Martin Thollet fait finalement faillite.

Le 30 août 1819 naît à Aurec (Haute-Loire) **Antoine Thollet**²⁸, fils de Pierre Thollet et de Marie Boyer. Son père Pierre Thollet est alors mentionné propriétaire et lui aussi maître papetier à Aurec, paroisse de Haute Loire toute proche de Pont Salomon.

1822-1829

Les plaies de l'affaire ancienne Thollet / Fayard de 1780 ne semblent pas encore refermées.

Ainsi, alors que Monsieur X (?) Thollet, possède une manufacture de papier sise à Pont-Salomon et alimentée par les eaux de la Semène au moyen d'un canal de dérivation, un fils Fayard possède quant à lui en amont de cette manufacture un moulin à blé et demande au préfet de la Haute-Loire l'autorisation de transformer ce moulin en fabrique de cartons. M. Thollet forme alors opposition en 1822, attendu que « *cette fabrique, en corrompant les eaux, nuirait à son établissement* »²⁹. Il se plaint également que la cartonnerie Fayard dégage des « *odeurs très désagréables et même insupportables* ». Le préfet ordonna alors une vérification des lieux, et après une enquête de « *commodo et incommodo* », il renvoie l'affaire devant le conseil de préfecture. Ce conseil fut d'avis d'autoriser Fayard à exploiter son usine, et par arrêté du 3 juillet 1823, le préfet lui accorda cette autorisation.³⁰

Le sieur Thollet, de concert avec plusieurs autres habitants de Pont-Salomon, se pourvoit alors au Conseil d'Etat en prétendant que le conseil de préfecture n'avait pas pu statuer sur des oppositions formées avant l'autorisation, et que le préfet ne devait pas demander l'avis du conseil de préfecture.

Le conseil d'Etat rejette le pourvoi le 26 octobre 1825 pour des questions de procédure³¹ en laissant toutefois une « porte ouverte » à un éventuel recours dans son avis : « *le pourvoi de sieur Thollet et consorts est rejeté, sauf à eux porter, s'ils y croient fondés, devant le conseil de préfecture, et sauf le recours au conseil d'Etat, leur opposition à l'arrêté du préfet du département de la Haute-Loire* ».

Ainsi, l'affaire n'en reste pas là. Le dossier est en effet rouvert en 1828. Toute la famille Thollet tente alors un nouveau recours auprès de conseil de préfecture comme l'avis du Conseil d'Etat de 1825 lui en laissait la possibilité³². Monsieur Fayard, pourtant cette fois aidé par Monsieur Véron de la Combe et par une partie des habitants du Pont-Salomon (pétition de 30 signatures du 1^{er} décembre 1826³³), se voit cette fois dans l'obligation de stopper son activité car l'arrêt du 3 juillet 1823 est finalement annulé le 28 février 1828 à Paris par Charles X.

²⁷ « *la vie industrielle dans la vallée de la Semène* ». Source originale AD43 – 13M61 – Dossier Thollet – 1818

²⁸ N° soza 52 (*généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton*)

²⁹ *Répertoire de législation de doctrine et de jurisprudence, tome XXXI, « manufactures, fabriques et ateliers dangereux », chapitre 4, paragraphe 2*

³⁰ « *la vie industrielle dans la vallée de la Semène* ». Source originale AD43 – 13M66

³¹ *Répertoire de législation de doctrine et de jurisprudence, tome XXXI, « manufactures, fabriques et ateliers dangereux », chapitre 4, paragraphe 2*

³² « *la vie industrielle dans la vallée de la Semène* ». Source originale AD43 – 13M61

³³ « *la vie industrielle dans la vallée de la Semène* ». Source originale AD43 – 13 M 61

En 1829 la papeterie de Martin Thollet (au Pont Salomon) redémarre quant à elle (après sa

Sur les six papeteries installées sur la Semène dans les environs de Pont Salomon, seule la papeterie des Veron de la Combe du Crouzet arrive à évoluer vers le capitalisme et à subsister. Les autres (dont les deux papeteries fondées par les Thollet et le Moulin) n'arriveront jamais à passer le cap de la modernisation et de l'automatisation et resteront fragiles et à la merci de la moindre catastrophe qui pouvait les mettre en faillite.

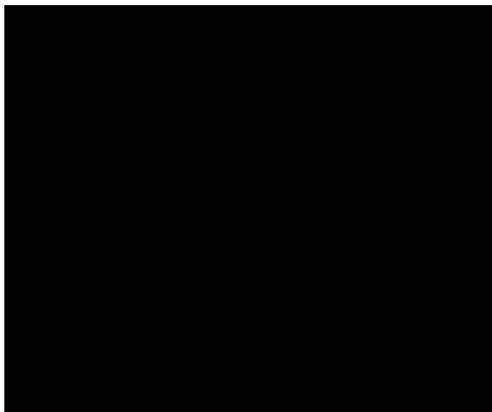
François Thollet (le fils de Sébastien Thollet) ayant été obligé de vendre sa papeterie du Foulter-d'en-Bas en 1845 à la compagnie des faux, et, visiblement obstiné, achète un moulin à Pierre Luison, au Cornet-Bas, un hameau de Saint-Didier en Velay proche du Crouzet afin d'y installer une nouvelle papeterie. Cette création tardive (et sans doute fort peu clairvoyante) sera la dernière de la vallée de la Sémène. Cette papeterie possédera un cylindre à une pile dès sa création en 1845, mais également un moulin de 6 piles à maillets.³⁷ L'entreprise fonctionne une dizaine d'années seulement puis est arrêtée. Elle sera rachetée en 1863 par Monsieur Ferriol.

De son côté Antoine Thollet, le fils de Pierre Thollet, mort prématurément en 1828, épouse entre 1844 et 1856 (date et lieux du mariage pour l'instant inconnus) **Antoinette Poyet**³⁸, fille de fabricant de papier d'Ambert (Puy de Dôme) depuis au moins 5 générations. Il perpétue ainsi la tradition familiale en prenant la direction d'une usine de papeterie cartonnerie à l'Etrat, commune de La tour en Jarez, au nord de Saint-Etienne (soit à une trentaine de kilomètres d'Aurec). Antoine Thollet et Antoinette Poyet ont également créé le caveau familial au cimetière de Saint-Etienne (cimetière du crédoc), dans lequel toutes les générations Thollet suivantes ont été enterrées. Antoine Thollet et Antoinette Poyet auront neuf enfants dont notamment **Antoine Thollet**³⁹, né le 16 mai 1856 à Saint-Etienne.

1865-1901

La commune de Pont-Salomon est créée en 1865 puis c'est au tour de la paroisse de Pont-Salomon de voir le jour en 1872 et de se « séparer » de Saint-Ferréol d'Auroure.

Antoine Thollet (fils d'Antoine Thollet et d'Antoinette Poyet) épouse **Fleurie Béal**⁴⁰, fille d'un marchand de vin stéphanois, le 14 août 1878 à Saint-Etienne (contrat mariage le 3 août 1878 chez maître Pont, notaire à Saint-Etienne).



Antoine Thollet et Fleurie Béal

³⁷ Source « la vie industrielle dans la vallée de la Semène »

³⁸ N° soza 53 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

³⁹ N° soza 26 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

⁴⁰ N° soza 27 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

Ils auront 6 enfants dont une fille, **Marie Magdeleine Thollet**⁴¹, née le 3 février 1897 à Aurec et donc arrière grand-mère de Clément et Louis Molly-Mitton.

A noter que la robe de baptême dans laquelle ils ont baptisés leurs enfants, dont le premier Louis Thollet en 1881, est toujours utilisée dans la famille à ce jour et servi à environ une quarantaine de bébés.

C'est par exemple celle qui a été utilisée lors du baptême de Clément Molly-Mitton le 23 novembre 2003 ainsi que lors du baptême de Louis Molly-Mitton le 22 mars 2009.



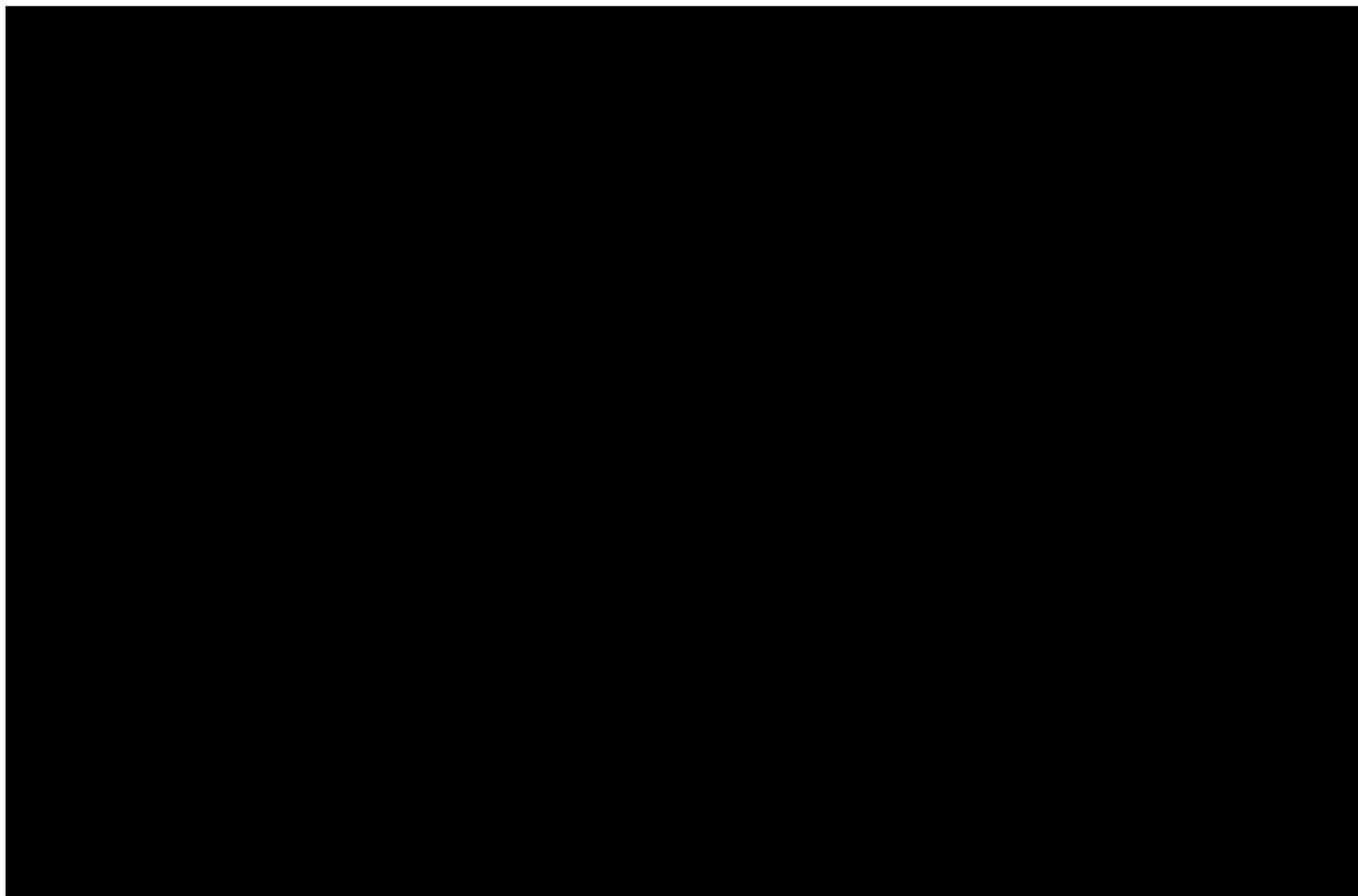
*Robe de baptême « Thollet / Béal »
utilisée pour la dernière fois en mars 2009*

Antoine Thollet a lui aussi perpétué la tradition familiale de la direction de papeterie jusqu'au début du vingtième siècle, et représente (au moins) la cinquième génération de papetiers, initiée par son arrière arrière-grand-père. Antoine Thollet, aurait étudié à l'Ecole de Commerce de Lyon, ce qui est crédible mais reste à prouver. L'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (ESCL, rebaptisée en 1997 EMLyon) est en effet la quatrième plus ancienne école supérieure de commerce et de gestion française, créée en 1872 (soit 9 ans avant HEC). Mais elle ne semble plus avoir d'archives de cette époque.

Antoine Thollet fut directeur de diverses papeteries dans le Nord puis à Saint Didier sur Beaujeu (Rhône), à Aurec, Ambert (d'où était originaire sa mère) puis à Saint Etienne. Antoine Thollet décède le 3 avril 1901 à l'aube du vingtième siècle et seulement âgé de 45 ans. Les raisons exactes de ce décès sont inconnues même si l'une des versions (non prouvée) possibles racontée par certains de ses descendants, explique qu'il serait décédé des suites d'une brûlure contractée en voulant sauver le bras d'un de ses ouvriers.

⁴¹ N° soza 13 (généalogie de Clément et Louis Molly-Mitton)

Annexe : la généalogie plus complète du patronyme Thollet



*Extrait arbre généalogique patronymique des « Thollet »
- recherches effectuées par Claude Molly-Mitton – 2008*